Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_027-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Guérin Catherine, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 22
Votants : 23

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, LOUAZEL Eric, MOUCHOUX Denis, DRAGON Vanessa, BOUDOU Maryse, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, ODIC Sabrina, BOUJU Nicolas, Loan VETIER, CONFLANT Linda, BOULANGER Nadège, DENOUAL Erwan, ROY Baptiste, FAISANT Catherine, BARBAULT Hervé, PLAINFOSSÉ Isabelle, SOHIER Benoît,
Étaient absents excusés : BEARNEZ Mélanie (donne pouvoir à Mme PLAINFOSSÉ Isabelle)
Étaient absents :
Secrétaire de séance : Brigitte LOMAKINE est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_027– OBJET : Élection des membres de la commission d'appel d'offres (C.A.O)

Rapporteur : Catherine GUÉRIN, Maire

La commune est tenue de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée atteint ou dépasse les seuils européens fixés par le Code de la commande publique. Son rôle garantit la transparence et la régularité des procédures de commande publique, en conformité avec les principes d'égalité de traitement des candidats et de liberté d'accès à la commande publique.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le conseil à la représentation proportionnelle et de trois membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'élection des membres de la CAO doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Conde Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_027-DE

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Une seule liste est candidate :
Madame Le Maire : Présidente

- **Sont candidats au poste de titulaires :**

Hervé ROUAULT
Yann LEBORGNE
Benoît SOHIER

- **Sont candidats au poste de Suppléants :**

Stéphane COUASNON
Eric LOUAZEL
Catherine FAISANT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 (dont un pouvoir)
Nombre de suffrages exprimés : 23
Nombre de voix pour la liste de Catherine Guérin : 23

Après avoir procédé au vote, les membres élus par le conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres (C.A.O) sont les suivants :

Titulaires :
Hervé ROUAULT
Yann LEBORGNE
Benoît SOHIER

Suppléants :
Stéphane COUASNON
Eric LOUAZEL
Catherine FAISANT

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260327-D2026_027-DE

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Brigitte LOMAKINE